

DURÉE

1,00000 jours (soit 8 heures)

PRIX

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Publics concernés : entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance.

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- connaître les dispositions légales qui régissent les obligations et les statuts des intermédiaires en assurance
- définir les contours du devoir de conseil et d'information
- éviter les erreurs les plus fréquentes tout au long de la vie du contrat
- acquérir une rigueur de gestion permettant de réduire les risques de mises en cause

**PROGRAMME**

- Cadre légal de l'intermédiation
- Présentation des intermédiaires en assurance
- Conditions d'accès à l'activité d'intermédiation
- Obligations des intermédiaires
- Focus sur l'obligation d'information et le devoir de conseil
- Recommandations de l'ACPR sur les pratiques commerciales
- Mise en place du devoir de conseil dans vos pratiques commerciales
- Assurer la traçabilité
- Contrôle de l'activité d'intermédiation et risques de sanctions

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

